



Jeunes étranger-es en danger à la rue, il est urgent de les protéger !

La période actuelle regorge de discours nauséabonds, politiques et médiatiques, concernant les migrant-es, les sans-papiers et les mineur-es non accompagné-es (MNA). Mais dans les régions, les villages, les quartiers, des collectifs, des associations, des milliers de citoyen·nes font vivre au quotidien, par leur solidarité, leur fraternité, une autre réalité.

Nous appelons ensemble à ce que la raison reprenne le pas sur les fantasmes et que l'on revienne sur des données factuelles, notamment sur la réalité vécue par les mineurs non accompagnés, et sur les difficultés que rencontrent ces jeunes et leurs soutiens pour faire respecter leurs droits.

Partout sur le territoire français, se multiplient les situations où la carence des institutions entraîne la mise à la rue, sans droits ni ressources, de mineur-es isolé-es vulnérables et en danger.

Les droits de l'enfant ne se discutent pas, encore moins au profit d'affichages politiques de "lutte contre l'immigration".

Nous demandons que les responsables institutionnel·les actuel·les s'engagent pour que soient respecté·es et appliqué·es :

- la mise à l'abri immédiate de tout·e jeune isolé·e se présentant comme mineur·e, dans les dispositifs de droit commun de la protection de l'enfance

- la reconnaissance et le respect de la présomption de minorité, de l'intérêt supérieur de l'enfant et du droit au recours effectif, la prise en charge des MNA par la protection de l'enfance devant être maintenue le temps qu'une décision judiciaire définitive intervienne

- le respect du droit des mineur-es à bénéficier d'une prise en charge globale et adaptée leur permettant d'accéder à l'ensemble de leurs droits fondamentaux (accompagnement socio-éducatif, financier,

juridique, accès à la scolarité, aux soins de santé physique et mentale)

- le maintien de la prise en charge **au-delà de 18 ans si la situation l'exige** (prise en charge via les contrats jeunes majeur-es ou autres dispositifs si nécessaire)

- la sécurisation de l'avenir, à la majorité, pour les mineur-es isolé-es étranger-es qui passe par la non-reprise en cause de leur identité, la reconnaissance de la validité des documents d'état civil de leurs pays d'origine, l'obtention d'un titre de séjour.

- que cesse le harcèlement administratif et moral des jeunes majeurs qui ont survécu grâce à la solidarité citoyenne à un parcours migratoire difficile et sont maintenus dans la précarité.

Nous demandons notamment le retrait du décret du 30 janvier 2019 sur le fichier d'appui à l'évaluation de la minorité (AEM), qui porte atteinte aux droits des mineur-es non accompagné-es et fait de l'accueil et la protection de l'enfance une question policière, au mépris des droits de l'enfant.

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant, la Cour Européenne des Droits de l'Homme, le Comité des droits de l'enfant des Nations-Unies, le Conseil d'Etat et le Conseil Constitutionnel, l'article 375 du code civil consacrent, comme l'a rappelé la Défenseure des Droits en février 2022, le principe selon lequel la personne se déclarant mineure isolée doit être présumée comme telle jusqu'à ce que le ou la juge des enfants (ou la cour d'appel le cas échéant) se prononce.

Nous demandons que tout-es les mineur-es en France soient pleinement protégé-es et que notre pays respecte enfin ses engagements et ses principes.

Rassemblement mercredi 5 octobre 18h
place Alphonse Le Petit
(ancien palais de justice)